

# Dans les familles, à l'école, au tribunal... cinq ans après l'onde de choc

Le mouvement de libération de la parole contre les violences sexuelles et sexistes a eu des répercussions profondes. « Le Monde » donne la parole à des professionnels qui observent, au jour le jour, l'évolution plus ou moins rapide des mentalités et des comportements

**I**l y a cinq ans, le 5 octobre 2017, le *New York Times* publiait une enquête qui allait créer une onde de choc sociale à travers le monde. Dans les colonnes du quotidien américain, des femmes accusent Harvey Weinstein de harcèlement et d'agression sexuelle. Des actes commus impunément, pendant trente ans. L'actrice Alyssa Milano emploie le hashtag #metoo sur le réseau social Twitter, le 15 octobre, pour appeler celles qui ont été abusées à témoigner. Il se propage à travers le monde, notamment en France. La libération de la parole est en marche, et ne s'arrête pas au producteur star du cinéma américain.

Au fil des années, #metoo a entraîné d'autres déclarations (#balancetonbar, #payetaplainte...) sur les réseaux sociaux. L'aspect massif, systémique, et répété, fait la force du message envoyé par les femmes pour dénoncer les agressions dont elles sont depuis longtemps victimes. Tous les milieux sont concernés : le monde du spectacle, celui des médias et de la culture, du sport, de la politique...

Dans l'ouvrage *Ne nous libérez pas, on s'en charge*. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours (La Découverte), les historiennes Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michèle Zancarini-Fournel écrivent que le «*moment #metoo*» renvoie à «*l'ensemble des mobilisations contre les violences sexistes et sexuelles, à l'écho qu'elles rencontrent et à leur impact politique et social, et plus globalement à l'espace d'expression des idées féministes qui s'ouvre*». Pour les militantes féministes, et pour les femmes victimes, qui ont à leur tour dit «*moi aussi*», publiquement ou dans la sphère intime, il y a incontestablement «*un avant*» et «*un après*» #metoo.

Pour mesurer l'ampleur de la prise de conscience, *Le Monde* a sollicité ses interlocuteurs à l'école, dans les commissariats de police, dans les bureaux des juges et des avocats... Comment, de leurs places respectives de vigiles, les uns et les autres sont-ils confrontés à de nouvelles situations ? Comment y font-ils face ?

« Des femmes apprennent à dire "non, ce n'est pas normal" »

Assistante sociale au sein d'un espace départemental des solidarités dans le Val-de-Marne, Isabelle Boisdard s'est sentie « en première ligne du *seisme #metoo* » : « Nous sommes un service public, gratuit, de proximité, où ce sont surtout des femmes, soumises au secret professionnel, qui accueillent d'autres femmes. Elles viennent pour une facture d'électricité à régler, puis la confiance s'installe. Grâce à *#metoo*, elles se sont senties autorisées à parler des agressions sexuelles et sexistes qu'elles subissaient. Elles se rendent compte que des choses qui faisaient partie de leur quotidien ne sont pas normales. Et elles apprennent à dire non ».

« Sur le terrain depuis vingt-cinq ans, elle salue les politiques publiques récentes, avec des formations à l'intention des professionnels, et des outils comme le violentomètre, un questionnaire auto-administré qui permet de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou, au contraire, si elle est violente. « Résultat, il y a eu beaucoup plus de dépôts de plaintes pour violences dans le département. Et pas assez de places dans les foyers d'hébergement réservés aux femmes et aux enfants qui en sont victimes. »

Après une carrière d'infirmière, Nebia Nemiche exerce depuis quatre ans en tant qu'assistante sociale, à l'hôpital Nord, à Marseille, auprès des femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher. Elle dresse, de son poste d'observation, un bilan en demi-teinte. *«Metoo a plus eu un impact sur nous, professionnels, que sur notre patientèle, qui compte beaucoup de femmes originaires d'autres pays, en situation précaire. Leur priorité est de se loger et de nourrir leurs enfants.»*

Des formations ont été organisées au sein de l'hôpital, et elle y est devenue la référente pour les victimes de violences conjugales. L'accent a été mis sur la prévention, notamment lors de la visite du quatrième mois de grossesse. Une maison des femmes a ouvert dans le centre-ville, en juin, où elle peut adresser les patientes à leur sortie. « *On se sent encore démunies. Ces femmes disent parfois que les violences ne sont rien, ou que c'est la pre-*

mière fois, tant celles-ci remettent leur vie de famille en jeu. Quand elles acceptent de porter plainte, la police ne se déplace pas pour l'enregistrer, alors qu'il faudrait profiter du temps où elles sont à l'hôpital pour organiser la suite. »

Attachée de deux collègues et un lycé de l'est de la Moselle, Marielle Spence exerce, elle, en milieu rural. La situation, estime-t-elle, n'est pas ici évoluée comme elle aurait dû. La défectante "metoo" n'est jamais arrivée jusqu'à ses élèves. « Une question d'âge, peut-être », hasarde-t-elle, « ou peut-être aussi que ce mouvement était trop loin d'eux, que c'est resté une affaire de stars ». « En tant qu'assistante sociale, cela fait des années que je sensibilise les élèves aux violences et au consentement. Je n'ai pas senti de prise en conscience. On voit toujours des jeunes filles qui, parce qu'elles sont amoureuses, trouvent des excuses à leur petit ami. Je sème une graine. En espérant qu'un jour elle germe. »

À Lille, Audrey Pinguet observe, elle, des grandes qu'on devrait rougir. Elle est médiatrice familiale au sein d'une association conventionnée par l'État. Des personnes en conflit avec un membre de leur famille (la contact ou lui sont envoyées par la justice. « *Depuis 2010, nous sommes de plus en plus sollicités. Ce mouvement a créé la possibilité pour les femmes de dire ce qu'elles ne veulent pas dans l'intimité, et de discuter les rapports hommes-femmes, sur le partage des tâches par exemple.* » Elle ne se contente pas d'écouter et d'accepter, elle agit. « *Il y a des femmes qui ont subi de certaines pratiques sexuelles, ayant réalisé que faire plaisir à son compagnon, ce n'était pas consentir.* » Tous les milieux sont représentés, la participation financière dépend des revenus de chacun.

«Avant, ce qui se passait hors des cours, ce n'était pas leur problème»

Il leur a fallu attendre trois ans pour que la vague franchise leur porte. #metoo avait percuté le monde de la culture, des médias, de la politique... Mais le mouvement semblait s'être arrêté sur le palier des universités et des grandes écoles. Comme s'il était admis qu'à l'âge des bizutages, des soirées associatives, des initiations en tout genre les règles communes ne s'appliquaient pas.

C'est en février 2021 que les membres de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ont compris qu'il se passait quelque chose. #sciencesports a été le tournant. La lumière jetée sur les très fameux instituts d'études politiques (IEP) a alors révélé une évidence : les questions de violence sexuelle et sexistes étaient encore un impensé dans l'enseignement supérieur.

« Cette mystelle Gillard, qui a fait le tour des IEP et des universités, est venue à la rencontre de la jeunesse, à la recherche de la jeunesse, à la recherche de la jeunesse... Elle a été accueillie par des enseignants ou des responsables hiérarchiques qui ont « des habitudes de tutoiement, de bises, de contacts tactiles appuyés, qu'ils perçoivent comme des attributs de leurs fonctions », relate M. Allal. Ils n'ont pas compris que le temps est révolu où l'on pouvait arriver le matin et hurler sur quelqu'un ou ne pas réagir ou fait qu'un directeur de these impose des relations intimes à ses doctorantes ».

Dans le cas des violences commises entre étudiants, notamment lors de week-ends

d'intégration, les mentalités ont aussi changé, observent les deux inspecteurs. « Avant, les présidents d'université et les directeurs d'école estimaient que tout ce qui se passait hors des cours n'était pas leur problème. Aujourd'hui, la responsabilité est globale, et si une étudiante est violente chez elle par un étudiant, il s'agit d'un fait grave qui doit être pris en compte par la direction de l'établissement. »

La venue de l'inspection générale dans un établissement, qui en d'autres temps pouvait inspirer une forme de méfiance, a souvent pour effet de libérer la parole. Comme dans cette école qui a alerté Patrick Allal et Cristelle Gillard à la suite d'un tract anonyme mettant en cause un enseignant pour des faits graves. « La direction avait lancé un appel à témoignages et n'avait eu que très peu de retours », se souvient l'inspecteur général.

Tous deux sillonnent le territoire où organisent des visioconférences, d'une durée de six heures, qui réunissent régulièrement des centaines de participants pour apprendre l'art et la manière de mener une enquête administrative. « Il reste beaucoup d'incompréhension sur quoi faire, une fois qu'il y a un signalement, résume M<sup>me</sup> Gillard. La question du secret garanti aux victimes est cruciale et il faut que les cellules d'écoute soient tout à fait étanches. »

« A l'école, certains garçons réfléchissent et se posent des questions »

A qui se confier ? A qui parler ? Souvent, les infirmières scolaires ou les conseillers principaux d'éducation (CPE) sont aux premières loges pour observer la vie des adolescents. Pour voir ce qui change, ou pas, dans leurs comportements et leurs perceptions.

Le « moment *metuo* » a généré « un réel changement », assure l'infirmière Cathy Jegaden, au lycée agricole Suscinio, à Morlaix (Finistère), qui a toujours fait des sujets de « vie sexuelle, vie affective et harcèlement » ses « chevaux de bataille ». « Les filles viennent plus facilement me parler, et se sentent beaucoup moins coupables qu'auparavant quand elles sont victimes de quelque chose. Il y a quand même l'idée qu'elles n'ont plus envie d'accepter la domination masculine. »

« Les garçons, eux aussi, » réfléchissent et se posent des questions », assure-t-elle. « Pas tous, mais certains, et c'est déjà mieux que rien. » Au point de tomber dans l'extrême inverse, à se demander s'ils ont le droit de dire à une fille qu'ils la trouvent jolie. « Une jeune femme est venue me voir après le Covid en me disant que ça faisait deux ans qu'il n'avait pas fait un câlin à quelqu'un », se déssole Cathy Jegaden. « Je lui ai dit, pourquoi tu ne fais pas un câlin à ta meilleure amie ? Il m'a répondu qu'il allait passer pour un pervers et que tout le monde allait dire qu'il essayait de la "pêcho"... »

Ailleurs, le débat n'est pas toujours aussi simple. Mavista Bismuth est CPE au collège Van Der Meersch, à Roubaix (Nord), et responsable syndicale pour le SNES-FSU à Lille. Pour elle, « les choses ont bougé, mais pas encore tout à fait à la hauteur des enjeux ». Dans son ancien lycée, qu'elle vient de quitter, c'est la « libération de la parole des filles » qui l'a frappée en premier, même si celles-ci ont parfois encore du mal à poser certains mots sur ce qu'elles subissent. « Une jeune fille est venue me rapporter des faits qui s'apparentaient à un

viol. Quand je le lui ai signifié, elle m'a dit qu'elle n'osait pas poser ce mot-là, car le garçon était son petit copain... »

Du côté des adultes, parfois, les choses avancent lentement, même si « la hiérarchie est plus attentive » aux faits de harcèlement ou d'insultes sexistes qu'on peut lui faire remonter, alors qu'il y a quelques années les insultes étaient « prises sur le ton de la blague » et que les adultes avaient tendance à « minimiser ». Mme Bismuth déplore, toutefois, le « manque de formation » aux questions d'égalité filles-garçons ou de vie affective et sexuelle.

« Les magistrats sont plus sensibles à la parole des parties civiles »

Dans le secret de leur cabinet ou devant les tribunaux, les avocats ont rapidement pu mesurer l'impact du mouvement #metoo sur leur activité. « A l'échelle de mon cabinet, le nombre de dossiers de violences sexuelles a augmenté significativement », explique Marie Dosé, avocate à Paris. En plus de justiciables venus la voir pour des infractions caractérisées, elle constate qu'un « *un nombre plus élevé d'entre eux pousse la porte de [son cabinet] pour [l']interroger sur l'opportunité ou non de saisir la justice sur des faits qu'ils ne parviennent pas à qualifier, ou très anciens* ».

Elodie Tuallion-Hibon, 47 ans, note « un accroissement très clair des demandes », même si cette avocate spécialisée dans la défense des droits des femmes victimes de violences n'avait pas attendu #metoo pour traiter ces dossiers. Evolution notable : *« Je reçois également plus d'hommes qui, quand ils étaient enfants ou très jeunes adultes, ont été victimes d'hommes plus âgés. La parole des femmes et de #metoo a fait du bien aux hommes aussi. »*

Le mouvement de libération de la parole est pourtant loin d'entraîner une judiciarisation automatique, et encore moins des victoires en justice. « La difficulté majeure réside dans les plaintes déposées des décennies après des faits qui se sont déroulés sans témoin, dans le huis clos familial notamment », expose M. Dosé. « La première chose que je dis à des clients dans ces dossiers-là, confie M. Tauli-Hibon, c'est : ça va être très difficile, très long, très douloureux, et très aléatoire. » Pour autant, le traitement judiciaire de ces affaires a aussi connu une réelle évolution, qui a modifié l'atmosphère des audiences. « On a beaucoup plus de liberté de parole par rapport à une époque où l'on était un peu obligés de se censurer parce qu'on passait pour l'éléphant irrationnel », explique M. Tauli-Hibon. « Mais on a aussi fait disparaître les commentaires méprisants venus des bancs de la défense. « Mais oui, consœur, on le connaît votre discours sur la domination des hommes ! »

« Les magistrats instructeurs et les juges du fond sont beaucoup plus sensibles à la parole des parties civiles aujourd'hui qu'hier, note M<sup>e</sup> Dosé. J'ai le souvenir d'une affaire de violence où j'ai plaidé il y a une quinzaine d'années, où l'accusé avait été acquitté en moins de vingt minutes après deux jours de débats vite expédiés. L'exaspération des magistrats envers la partie civile que je défendais était palpable et m'avait profondément choquée. Je suis certaine que l'audience serait très différente aujourd'hui. »

L'époque des remarques sur la tenue vestimentaire ou l'attitude des victimes semble révolue, celle de la recherche obsessionnelle d'une incohérence dans leur parole aussi.

« DEPUIS #METOO, NOUS SOMMES TRÈS SOLlicitÉS. JE ME SOUVIENS D'UNE FEMME QUI N'ACCEPTAIT PLUS CERTAINES PRATIQUES SEXUELLES, AYANT RÉALISÉ QUE, FAIRE PLAISIR À SON COMPAGNON, CE N'ÉTAIT PAS CONSENTIR »

**AUDREY RINGOT**  
médiatrice familiale





A gauche, Cristelle Gillard et Patrick Allal, inspecteurs généraux dans l'enseignement supérieur, à Paris, le 3 octobre. BEN JAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »



Ci-contre, Audrey Ringot, médiatrice familiale, à Lille, le 30 septembre. AIMEE THIRION POUR « LE MONDE »



A gauche, Raphaël Balland, procureur de la République, au palais de justice de Béziers (Hérault), le 4 octobre. THÉO COMBES POUR « LE MONDE »

Ci-contre, la commissaire Noémie Cognard, responsable du groupe des infractions à caractère sexuel de la sûreté régionale des transports, à Paris, le 4 octobre. BEN JAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

« Lorsque j'ai prêté serment, il y a plus de vingt ans, se souvient M<sup>re</sup> Dosé, les déclarations des plaignantes étaient disséquées et scrutées à la loupe : la moindre des contradictions dans leur récit était mise en exergue par la défense pour tenter de décrédibiliser les accusations portées. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Récemment encore, une femme à peine majeure a dénoncé des faits d'agression sexuelle en précisant que son agresseur l'avait suivie en pleine nuit jusqu'à l'endroit où les faits dénoncés ont eu lieu. L'enquête préliminaire a révélé qu'ils s'étaient en réalité donné rendez-vous, et que la jeune femme avait donc menti à trois reprises devant les services de police. Ce mensonge n'a eu aucune, je dis bien aucune incidence sur la crédibilité de la plaignante. Il a, au contraire, démontré qu'elle se sentait coupable de ce qui lui était arrivé, et finalement contribué à conforter son récit. C'est été inconcevable il y a encore vingt ou trente ans. »

Tout cela va dans le sens d'un progrès et d'une meilleure justice, mais « il ne faut jamais oublier que la charge de la preuve incombe à l'accusé », rappelle Marie Dosé, qui avait signé avec plus d'une centaine d'avocats, en mars 2020, une tribune dans *Le Monde* qui alertait : « Une inquiétante présomption de culpabilité s'invite trop souvent en matière d'infractions sexuelles. »

L'avis d'Elodie Tuallion-Hilbon diverge sur ce point de celui de sa consœur : « Ces dossiers doivent être ceux où les magistrats et la société sont le plus à cheval sur la présomption d'innocence et le bénéfice du doute... Et puis notre droit est rempli de procédures – diffamation, dénonciation calomnieuse, etc. – qui permettent à des hommes qui seraient accusés à tort injustement de se faire rendre justice. Or, ce genre de procédures n'a pas explosé avec le mouvement #metoo. »

### « Dans le métro, la femme qui hurle, c'est elle qui perturbe »

Les transports en commun, en Île-de-France, offrent un concentré des problématiques liées au traitement des violences sexuelles et

sexistes. Le brigadier Michaël T., chef adjoint du Groupe des infractions à caractère sexuel (GICS) de la sûreté régionale des transports, créée en 2015, dresse ce constat : « Toutes les Parisiennes ont été confrontées au moins une fois à ce type d'agissement, et certaines le sont plusieurs fois par jour. »

Deux chiffres disent la situation : alors que les atteintes sexuelles représentent moins de 1 % de la délinquance globale constatée dans les transports en commun d'Île-de-France, plus de 80 % des femmes déclarent y avoir déjà été victimes d'infraction à caractère sexuel, allant de l'outrage sexiste au harcèlement sexuel en passant par le voyeurisme, l'exhibitionnisme, les agressions sexuelles ou les viols. Le taux de dépôt de plaintes a beau avoir doublé depuis l'avènement de #metoo, il reste extrêmement faible. « De l'ordre de deux victimes sur dix », selon le brigadier-chef Quentin Coëdelo, responsable du groupe depuis début 2019. Dans la promiscuité d'une rame de métro, les victimes, téanisées, découvrent les effets du regard d'autrui : « La femme qui hurle, c'est elle que l'on regarde, c'est elle qui perturbe. » Et l'absence de témoignages spontanés, cruciaux, dit le chemin qu'il reste encore à parcourir.

Les effets de #metoo se sont pourtant fait sentir instantanément dans l'en-cours des dossiers traités par le GICS : 70 procédures en 2018, quelques mois après le début du mouvement, plus de 300 un an plus tard – « avec une nécessité de s'adapter qui a été un peu compliquée », admet M. Coëdelo. Ils ont également entraîné « une prise de conscience de l'intégralité de la chaîne pénale, des policiers aux magistrats ». Et le parquet de Paris, interlocuteur privilégié, décide aujourd'hui du déferement quasi systématique des auteurs présumés d'agressions sexuelles commises dans les transports.

Si la réponse pénale n'est pas nécessairement plus ferme, la commissaire Noémie Cognard, patronne du GICS, observe une avancée majeure : « Le retentissement psychologique des victimes est désormais systématiquement évalué, une « préoccupation majeure des magistrats du parquet et du

**« LE PIRE DES MESSAGES À FAIRE PASSER AUX FEMMES BATTUES SERAIT DE PARLER D'UNE RÉPRESSION À TOUS CRINS. SINON, CELLES SOUS EMPRISE, AVANT PEUR DES REPRÉSAILLES, NE VIENDRONT JAMAIS À NOUS »**

RAPHAËL BALLAND  
procureur

siège » qui permet de s'intéresser enfin au préjudice subi par des femmes qui n'osent plus prendre le métro ou le train, abandonnant parfois leurs études, changent de travail ou ne circulent plus qu'en taxi.

Une fracture générationnelle perdure. « Le phénomène #metoo n'a pas complètement libéré la parole, regrette la commissaire Cognard. Les jeunes femmes déposent plus régulièrement plainte, mais les victimes plus âgées sont encore nombreuses à banaliser ou sous-estimer la gravité des infractions sexuelles de faible intensité, comme les outrages sexistes. » En addition, certaines déclarent parfois que les faits sont si fréquents qu'il leur serait impossible de déposer plainte à chaque fois.

### « L'auteur d'une gifle est systématiquement placé en garde à vue »

On ne peut plus dire que la justice ne se préoccupe pas des violences sexuelles ou sexistes. C'est même devenu central. A Béziers, 37 % des déferlements au parquet décidés à l'issue d'une garde à vue depuis le début de 2022 le sont pour des affaires de violences intrafamiliales, essentiellement d'un homme sur sa compagne ou ex-compagne. Selon Raphaël Balland, le procureur de cette sous-préfecture de l'Hérault, on n'est pourtant « qu'au début de la vague ». La libération de la parole des femmes et les progrès dans la prise en compte de leurs dires dès l'accueil par la police ou la gendarmerie expliquent en grande partie la hausse constatée. Mais il est « persuadé qu'il y a encore un chiffre noir pas porté à notre connaissance ».

Côté répression, les magistrats ont changé de braquet avec les auteurs de violences conjugales, même pour des faits dits « de basse intensité ». « L'auteur d'une gifle est systématiquement placé en garde à vue suivie d'un déferement », affirme le procureur. Il n'y a pas si longtemps, un rappel à la loi faisait l'affaire. Désormais, le fautif pourra être convoqué pour être jugé par le tribunal correctionnel et placé sous contrôle judiciaire

en attendant, avec éventuellement une interdiction de paraître au domicile conjugal et de contact même téléphonique avec la plaignante. Si une interdiction n'est pas respectée et les faits réitérés, même sans plus de gravité, « il passe en comparution immédiate et nous demandons le mandat de dépôt [l'emprisonnement] à l'audience », précise M. Balland. Un tiers des dossiers jugés en comparution immédiate sont des violences intrafamiliales.

Une obligation de soins est de plus en plus souvent ordonnée. Selon une étude menée sur deux ans à Béziers, 86 % des personnes jugées pour des violences conjugales étaient au moment des faits sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, ou des deux. Beaucoup de femmes hésiteraient encore à parler parce qu'elles ne veulent pas envoyer leur conjoint en prison. Selon le procureur, leur première demande est parfois : « Soignez-le ! Quand il n'a pas bu, il est le plus adorable des hommes. » La justice doit faire dans la dentelle avec ce contentieux désormais de masse, mais sans barème de peines comme pour les taux d'alcool au volant. « Le pire des messages à faire passer aux femmes battues serait de parler d'une répression à tous crins. Sinon, celles sous emprise, ayant peur des représailles, ne viendront jamais à nous. » Pour M. Balland, la prison n'est pas la solution à tout, « mais cela protège immédiatement la victime et permet de préparer la suite ».

Au-delà de la sanction pénale, le travail de la justice est aussi axé sur l'accompagnement des victimes. Le nombre de Téléphones grave danger confiés à des femmes menacées est passé de 3 à 30 en trois ans à Béziers. Dès le dépôt de plainte, une association est chargée d'évaluer la victime pour identifier ses demandes et lui faire connaître ses droits. Côté auteurs, la juridiction dispose d'un logement depuis quelques semaines afin qu'un conjoint sans moyens ni famille ne soit pas contraint de choisir entre dormir à la rue et violer l'interdiction de frapper à la porte de son ex. Une révolution dans le fonctionnement de la justice. ■

SERVICE SOCIÉTÉ